## Accessibilité, attributions, respect.

Suite de notre article précédent. Autres délibérations

Attribution du Fond départemental de l'aide à l'équipement (FDAEC).

Ce fond attribue chaque année une aide ; pour 2019 : 30 495 € que l'équipe majoritaire propose d'affecter aux travaux d'accessibilité des ERP, chiffrés à 219 996 €. Pas d'objection quant à cette affectation, encore eut-il été nécessaire que la Commission spécifiquement nommée en début de mandature eut été réunie pour présenter ce programme. Elle doit siéger au moins une fois par an, mais à Biganos, voilà 5 ans qu'il n'en est rien. Cerise sur le gâteau, l'adjoint chargé de la gérer en ignorait même l'existence, et l'opposition y avait un représentant désigné, d'où notre étonnement et la colère de l'élu en charge.

Les élus majoritaires connaissent-ils réellement leurs attributions, après 5 ans de mandature ? On est en droit d'en douter.

## AP/CP CAB et salle des sports.

- La CAB : dépenses totales autorisées 3 943 000 €

Réalisations 2016/2017 974 000 €

2018 1 157 000 €

2019 1 812 000 € inscrits au budget.

- La salle des sports : dépenses totales autorisées 2 300 000 € Ce processus financier avait été ouvert en 2015 pour 2 000 000 €

En 2017, augmentation de 200 000 €

En 2018, augmentation de 100 000 €

Réalisations 2016/2017 239 000 €

2018 1 078 000 €

2019 983 000 € inscrits au budget.

- Mise en fourrière animale

Divagation de chiens et chats

Frais de 60 € par intervention.

- Nouvelle présentation de 3 délibérations annulées, concernant la ZAC de Facture.

Ces trois opérations doivent être effectuées en deux temps, et non pas en une délibération comme présenté par l'équipe majoritaire en 2018.

Compte tenu du caractère inaliénables du domaine public communal, il fallait, avant de

céder à Aquitanis des parcelles de la zone du château d'eau, acter leur transfert au domaine privé de la commune, par une délibération ad hoc, puis délibérer à nouveau pour leur transfert définitif.

Les services de la Préfecture ayant considéré que les délibérations de juin 2018 étaient non conformes, il fallait procéder à une nouvelle présentation en respectant les deux étapes. Cette affaire avait entraîné les foudres de l'édile sur cette opposition malveillante... mais soucieuse, elle, du respect des textes.

En conclusion, sans avoir égrené une litanie de chiffres, nous avons cherché à vous offrir un aperçu de ce que nos élus majoritaires vous offrent au menu de cette dernière année de mandature.{jcomments on}